

# Guide Pratique

Valable à partir de sept. 2017

- 3 Lignes urbaines
- 3 Lignes TAD
- 3 Renforts urbains



## Destinations principales

### Bettancourt-la-Ferrée



### Saint-Dizier



## Lignes urbaines



## Centre Ville



ici  
tous  
les  
horaires

### Renseignements

**Agence Ticea**  
11, place Aristide Briand - 52 100 Saint-Dizier  
Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30  
du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30  
le samedi de 10h à 12h  
**03 25 56 17 73**  
[www.bus-ticea.com](http://www.bus-ticea.com)

Ticket unité  
**1€**  
le trajet

Pass  
Adulte mensuel  
**17€**  
0,40€ par trajet\*

Pass  
Jeune mensuel  
**9,30€**  
0,22€ par trajet\*

\*1 aller-retour par jour pendant 21 jours

## Voyager en règle

Le réseau Ticea permet de se déplacer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise (CASDDB). Pour voyager en règle sur le réseau Ticea, je dois disposer d'un titre de transport valide et validé.

Les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

## Obtenir ma Carte de transport

Les abonnements sont réalisés à l'agence et chargés sur une Carte de transport. Cette Carte est délivrée gratuitement lors de ma première acquisition.

Pour l'obtenir, je dois me rendre à l'agence commerciale mun(e) d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une photo d'identité récente et d'un formulaire d'inscription disponible sur le site internet :

[www.bus-ticea.com](http://www.bus-ticea.com)

Ma carte de transport sera chargée, de mon titre de transport, pour 1 mois ou pour 1 an de voyages sur le réseau Ticea.

En cas de perte, vol ou casse de ma Carte de transport, un duplicata pourra m'être remis à l'Agence commerciale moyennant 5 € de frais de dossier.

Votre carte pourra être bloquée en cas d'utilisation frauduleuse sous 24 heures après la déclaration de perte ou de vol. Votre solde sera alors crédité sur la nouvelle carte.

## Des titres différents ... mais un seul support

### Le Pass ticea

Simple et pratique, le Pass ticea est le support unique de vos titres de transport.

Le ticket unitaire, s'achète exclusivement auprès du conducteur.



## Rechargement de votre Pass ticea

L'acquisition de la carte Pass vous coûtera 4 euros.

Pour la charger, vous pouvez vous rendre à l'agence ticea ou chez l'un de nos dépositaires équipé d'une borne de rechargement.

Il n'est pas nécessaire d'attendre le dernier jour de validité de votre abonnement pour charger un nouveau titre sur votre Pass.

Il restera en attente tant que votre abonnement en cours n'est pas terminé.

## Tarification

### Je voyage occasionnellement

Les titres à décompte permettent de voyager 1 heure après la première validation, correspondances comprises. L'aller-retour est interdit.

|                 | Conditions d'utilisation                                                   | Lieu de vente        | Tarifs |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|
| Ticket 1 voyage | Permet d'effectuer 1 voyage                                                | Auprès du conducteur | 1,00 € |
| Pass 10 voyages | Permet d'effectuer 10 voyages                                              | Agence Dépositaires  | 5,90€  |
| Pass 20 voyages | Permet d'effectuer 20 voyages<br>Réservé bénéficiaires de la gratuité CCAS | CCAS                 | 5,90€  |

### Je voyage régulièrement

Les abonnements mensuels se rechargent à l'Agence Commerciale ou chez les dépositaires. Les abonnements annuels se rechargent exclusivement à l'Agence commerciale.

|             | Conditions d'utilisation          | Mensuel | Annuel  |
|-------------|-----------------------------------|---------|---------|
| Pass Jeune  | Titre réservé aux moins de 25 ans | 9,30 €  | 83,70 € |
| Pass Adulte | Titre réservé aux 25 ans et plus  | 17,00 € | 153 €   |

Depuis le 15 juillet 2015

|                 | Conditions d'utilisation         | Mensuel |
|-----------------|----------------------------------|---------|
| Pass Senior     | Titre réservé aux 60 ans et plus | 9,30 €  |
| Pass intermodal | Abonnés BUS/TER                  | 12,40 € |

### Les correspondances

Une validation d'un titre à décompte de voyage me permet de voyager 1 heure en correspondance sur l'ensemble du réseau.

### Lieux de vente

- Agence Commerciale  
11, place Aristide Briand
- 1 - Tabac Presse - La Civette  
1, rue Gambetta
- 3 - Intermarché  
rue Léon Blum
- 4 - Tabac Presse  
55, rue JP Timbaud
- 5 - Centre Leclerc  
rue des Loyes
- 7 - Cora  
route de Bar-le-Duc

## Au point d'arrêt

Pour être en règle à bord de mon bus, je dois disposer d'un titre de transport valide et validé. Je dois pouvoir présenter mon titre en cas de contrôle.

Si je ne dispose pas de titre de transport avant de monter, je dois acheter un ticket unité auprès du conducteur. Dans ce cas, je fais l'appoint. A l'approche du bus, je fais signe au conducteur pour qu'il s'arrête, les arrêts étant facultatifs.

## À bord du bus

Je monte puis valide mon titre de transport

Je respecte les règles de bonnes conduites.

- Je cède ma place aux invalides, personnes âgées, femmes enceintes ou personnes accompagnées d'un enfant
- Je pile ma poussette et prends mon enfant sur mes genoux
- Je ne gêne pas la circulation dans le bus ni la manœuvre des portes
- Je respecte la tranquillité des autres passagers

### Il est interdit :

- De fumer ou de vapoter
- De voyager avec son vélo ou en rollers
- De voyager avec son animal  
*Seuls les chiens guidés pour malvoyants et les animaux de petite taille placés dans un bagage à main sont autorisés.*

- De transporter des objets dangereux ou encombrants
- De détériorer ou salir le véhicule

## Pour descendre

Je demande l'arrêt en appuyant sur un des boutons "Arrêt demandé" suffisamment à l'avance

Pour ma sécurité, aucun arrêt de complaisance n'est accepté.

## Les correspondances

Tous les titres de transport donnent droit à une correspondance gratuite dans la limite d'une heure après la première montée dans le bus. La correspondance n'est valable que si je change de ligne.

En montant dans le véhicule en correspondance, je valide à nouveau mon titre de transport ou je présente mon Ticket unité au conducteur. Ma validation sera enregistrée en correspondance et ne sera pas déduite.

## Le contrôle

Tout voyageur est tenu de présenter un titre de transport en cours de validité (Ticket unité ou un autre titre valide) lors de son déplacement sur les lignes du réseau.

- Est en situation irrégulière tout voyageur.
- Qui ne possède pas de titre de transport
  - Qui possède un titre de transport non validé à l'entrée dans le bus
  - Titulaire d'un abonnement qui ne serait pas en mesure de présenter sa carte d'ayant-droit

## En cas de fraude

Le client sera sanctionné par le contrôleur et devra s'acquitter d'une amende forfaitaire. Des dispositions légales (loi du 18 juin 1999 N° 99-105) viennent sanctionner sévèrement l'outrage à un agent du réseau de transport.

Le Transport à la Demande (TAD) est un service de Transport en commun qui fonctionne uniquement « sur réservation » téléphonique.

Trois lignes équipées de véhicules légers suivent un itinéraire établi et sont nommées différemment A, B et C pour mieux les identifier.

Ce service ouvert à tous fonctionne du lundi au vendredi aux horaires de lignes. Les montées descentes s'effectuent exclusivement aux arrêts de ligne.

### Réservation

Ouverture de la centrale de réservation : le lundi de 13h30 à 17h30 - du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 - le samedi de 10h à 12h

Réservation la veille avant 16h00

0 800 002 624

### Tarification

J'ai un Pass de 10 ou 20 voyages ou je n'ai pas de titre de transport, j'achète directement un titre spécifique auprès du conducteur.

| Conditions d'utilisation | Lieu de vente        | Tarifs |
|--------------------------|----------------------|--------|
| Titre sur Réservation    | Auprès du conducteur | 1€     |

J'ai un abonnement ticea mensuel ou annuel, je le précise lors de la réservation et présente mon titre ticea au conducteur qui me délivrera gratuitement un coupon TAD.

## SALARIÉS

## Voyagez à moitié prix



**50%** de réduction sur votre abonnement

Les abonnements mensuels et annuels nominatifs permettent le remboursement à hauteur de 50% minimum du prix du titre par votre employeur sur présentation du justificatif d'achat du titre (décret du 30/12/2008).